



## Renouvellement période d'essai en CDD

-----  
Par vphm

Bonjour,

Je suis actuellement en M1 en école de commerce en alternance et j'ai effectué une année d'alternance au sein d'une entreprise lorsque j'étais en 3eme année de licence de février 2022 à janvier 2023.

Mon contrat d'alternance, équivalent à un CDD (CERFA), a été renouvelé, pour ma première année de Master incluant pour la seconde fois une période d'essai de 45 jours.

Cependant, la situation s'est compliquée lorsque l'entreprise a résilié mon contrat à la fin du 45ème jour en invoquant l'article L. 6222-18 du code du travail, stipulant une rupture pendant les 45 premiers jours en emploi, malgré mon accord.

Il est noté que le renouvellement de la période d'essai d'un CDD est normalement impossible, même avec l'accord des deux parties.

Je suis un peu perdue face à cette situation et je cherche des conseils sur la meilleure marche à suivre. Toute expérience similaire ou suggestions seraient grandement appréciées.

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par kang74

Bonjour

Il ne s'agit pas d'un renouvellement de période d'essai .

Il s'agit d'une période d'essai d'un nouveau contrat d'alternance pour une nouvelle formation : le fait que vous ayez déjà été en alternance pour un autre contrat au préalable, ne change rien au cadre de ce contrat d'apprentissage ( 45 jours ... en entreprise)

Par de là, il y a bien 45 jours de période d'essai, et ils peuvent rompre celle ci selon le cadre légal .

Donc ce que vous avez à faire est de voir avec votre école, et vous mettre à chercher rapidement un autre employeur pour un nouveau contrat ( ou vous aurez aussi 45 jours de période d'essai)